

# BIENVENUE À L'ASSOCIATION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE MASSY EUROPE



# SOMMAIRE

- 1** VOTRE ASSOCIATION [p3](#)
- 2** L'INFORMATION [p3](#)
- 3** LE SUIVI DU BON FONCTIONNEMENT DU PARC ET SON OPTIMISATION [p4](#)
- 4** LA SÉCURITÉ [p4](#)
- 5** LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET DU PARC [p5](#)
- 6** LES TRANSPORTS [p6](#)
- 7** LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE [p7](#)
- 8** LE CONFORT ET L'ANIMATION HUMAINE DU PARC [p8](#)
- 9** LES RELATIONS EXTERNES [p8](#)
- + ANNEXE 1 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ** [p9](#)

# 1 VOTRE ASSOCIATION

L'AME (l'Association des chefs d'entreprises de Massy-Europe) a été créée en 2011 sous l'égide de la mairie de MASSY lorsque le Parc d'activité (qui s'appelait alors la Bonde) a été requalifié, avec la modernisation des routes, trottoirs, espaces verts.... Cette modernisation, menée par Paris Sud Aménagement, avait en réalité eu lieu en prévision de l'implantation du grand stade national de Rugby sur le site, stade qui n'a pas pu finalement se réaliser principalement pour incompatibilité avec l'Aéroport d'Orly (l'historique du Parc figure sur le site internet). L'objectif était d'associer les entreprises aux travaux.

L'AME poursuit depuis ses activités. Elle réunit les chefs d'entreprises intéressés par le fonctionnement et l'avenir du site. Elle compte actuellement plus de 75 adhérents sur environ 150 entreprises. Plus de 3.300 personnes travaillent sur la zone. Sa structure est très légère (pas de salarié), ce qui permet une cotisation très faible (ex : 100 €/an pour les TPE). En dehors du budget de base, les activités onéreuses sont financées au coup par coup.

L'AME est animée par un Conseil d'Administration de 12 membres dont un Président élu. Ses principales actions sont les suivantes.



## 2 L'INFORMATION

Diffusion aux adhérents des informations concernant le Parc (ex : travaux, transports, aménagements du Parc, messages des pouvoirs publics...) et plus généralement des informations importantes pour la pratique des entreprises.

A titre d'exemples : les aides au moment de la Covid, les informations en provenance du Ministère des finances, les grandes évolutions fiscales...





## 3 LE SUIVI DU BON FONCTIONNEMENT DU PARC ET SON OPTIMISATION

La circulation, les dépôts sauvages, les voitures ventouses, la sécurité sanitaire... A titre d'exemples ont été réalisés sous l'impulsion de l'AME : la réalisation du rond-point face à Aéro91, la mise en sens unique de la rue CASSIN, la suppression des stationnements de cars rue CASSIN, les enlèvements de nombreux dépôts d'ordures, la mise en place à nos frais d'une signalétique commerciale pour les entreprises recevant du grand public, des tests PCR collectifs en début de la pandémie, etc...

L'AME assure également un suivi global de l'aménagement et de la réalisation des nouvelles parcelles et des bâtiments par Paris Sud Aménagement et diffuse cette information. Elle intervient pour que les aménagements satisfont au mieux les besoins des entreprises.

Plusieurs actions sont actuellement en cours dans ces domaines. Se renseigner auprès de l'association.

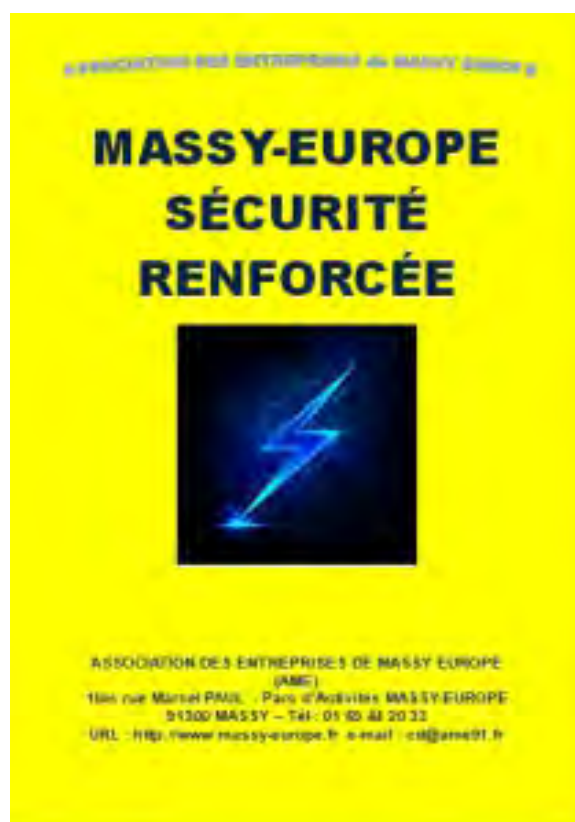
Dans ce domaine, **l'AME est l'interlocutrice des pouvoirs publics, notamment de la Mairie de Massy.**

## 4 LA SÉCURITÉ

À sa création, le Parc a souffert d'un nombre important de cambriolages ce qui a conduit l'AME à mettre en place, en étroite coopération avec les polices nationales et municipales, le système « MASSY EUROPE SÉCURITÉ RENFORCÉE » dont les bases sont les suivantes :

- Chacun protège ses accès
- Chacun met en place une dissuasion, ce qui est réputée éviter les intrusions : flashes à l'approche et affiche (à renouveler régulièrement)
- En cas d'intrusion ou de risque, l'AME diffuse une alerte à tous les adhérents et contacte la police.
- Des consignes destinées à réduire le risque sont en outre données sur le site internet.

Ceci a réduit considérablement les cambriolages mais, dans une zone déserte le soir et les WE, le risque existe toujours et ces consignes sont à respecter strictement. Elles sont rappelées en annexe page 9.



# 5 LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET DU PARC :

L'AME contribue à faire connaître le Parc et ses entreprises. Elle a demandé le changement de nom initial de « La Bonde », rappelant trop l'ancien bidonville, pour « MASSY EUROPE » plus moderne et porteur commercialement. Par ailleurs :

- **Un site Internet** présente le Parc et les entreprises adhérentes, leurs productions et leurs références, avec un moteur de recherche et de nombreuses informations pratiques : horaires des bus, travaux, informations générales... Le site Internet comporte aujourd'hui (Mai 2022) 1 460 pages, reçoit 30 à 40 000 visites pour 80 000 pages vues par mois.
- **Le « VILLAGE DE L'AUTOMOBILE »** a été créé pour renforcer le flux commercial vers les concessionnaires automobiles, qui représentent pratiquement toutes les marques. L'AME a obtenu que ce village de l'automobile soit signalé aux alentours. Il est en particulier associé au nom-même de MASSY-EUROPE sur les totems aux entrées.
- **Un e-mailing** reprenant les annonces des entreprises résidentes est diffusé à plus de 30 000 destinataires locaux chaque mois. Il donne lieu à de 4 000 à 6 000 contacts sur le site chaque mois. Cette diffusion a désormais lieu également sur Facebook. [Les annonces à diffuser sont à faire parvenir le 25 de chaque mois. Les résultats en sont diffusés sur le site en fin du mois suivant.](#)
- **Une signalétique commerciale** réalisée par l'association a été mise en place pour les entreprises recevant du grand public, isolées au sein du Parc, afin de les signaler aux clients et de leur faciliter l'accès. Une mise à jour sera prévue une fois la plupart des arrivants en place ou lorsqu'il y aura un nombre suffisant de volontaires.



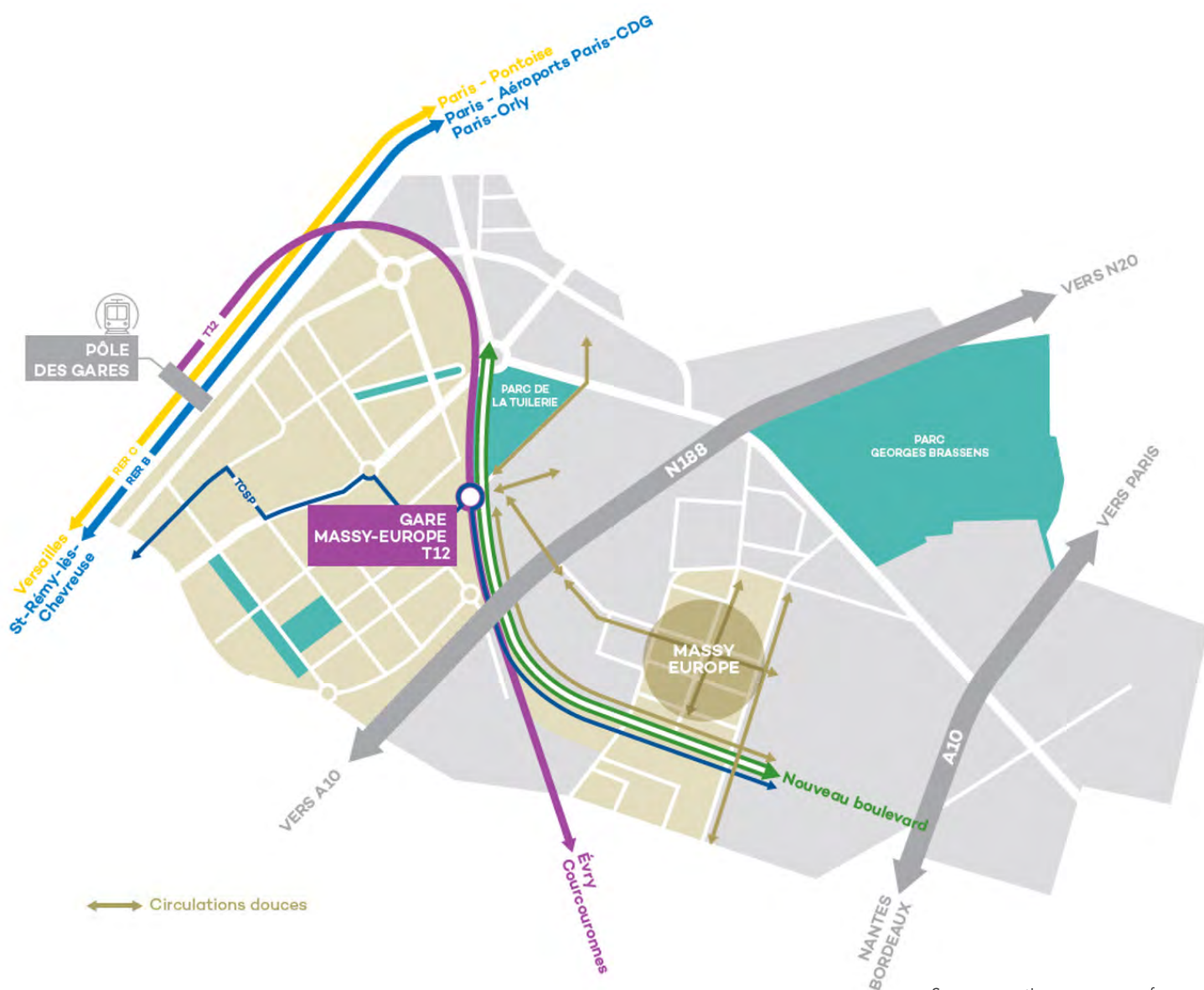
# 6 LES TRANSPORTS

L'AME suit de près les transports à la fois pour les déplacements d'affaires et pour les déplacements journaliers des personnels.

- Le Parc est excellentment situé pour les premiers : accès direct aux autoroutes via la RD188, proximité des sièges sociaux des grandes entreprises de MASSY, 5 gares : RERB (vers Paris et Charles de Gaulle), RERC (transverse banlieue sud), TGV (vers Lyon) et prochainement Grand Paris Ligne 18 (vers ORLY) et TTME 92 vers EVRY avec la nouvelle gare qui porte notre nom : MASSY EUROPE ; MASSY EUROPE est un site d'avenir !

- Pour les arrivées et retours des personnels, deux bus plutôt irréguliers, ce qui entraîne une utilisation quasi-générale de la voiture. Afin d'essayer de réduire l'usage de la voiture, l'AME précise les horaires de ces bus sur le site internet et milite pour leur renforcement aux heures d'embauches et de débauches.

Une autre voie est la mise en place de circuits vélos organisés depuis les centres de regroupement tels que la gare TGV. C'est en cours.



Source : quartier-massy europe.fr

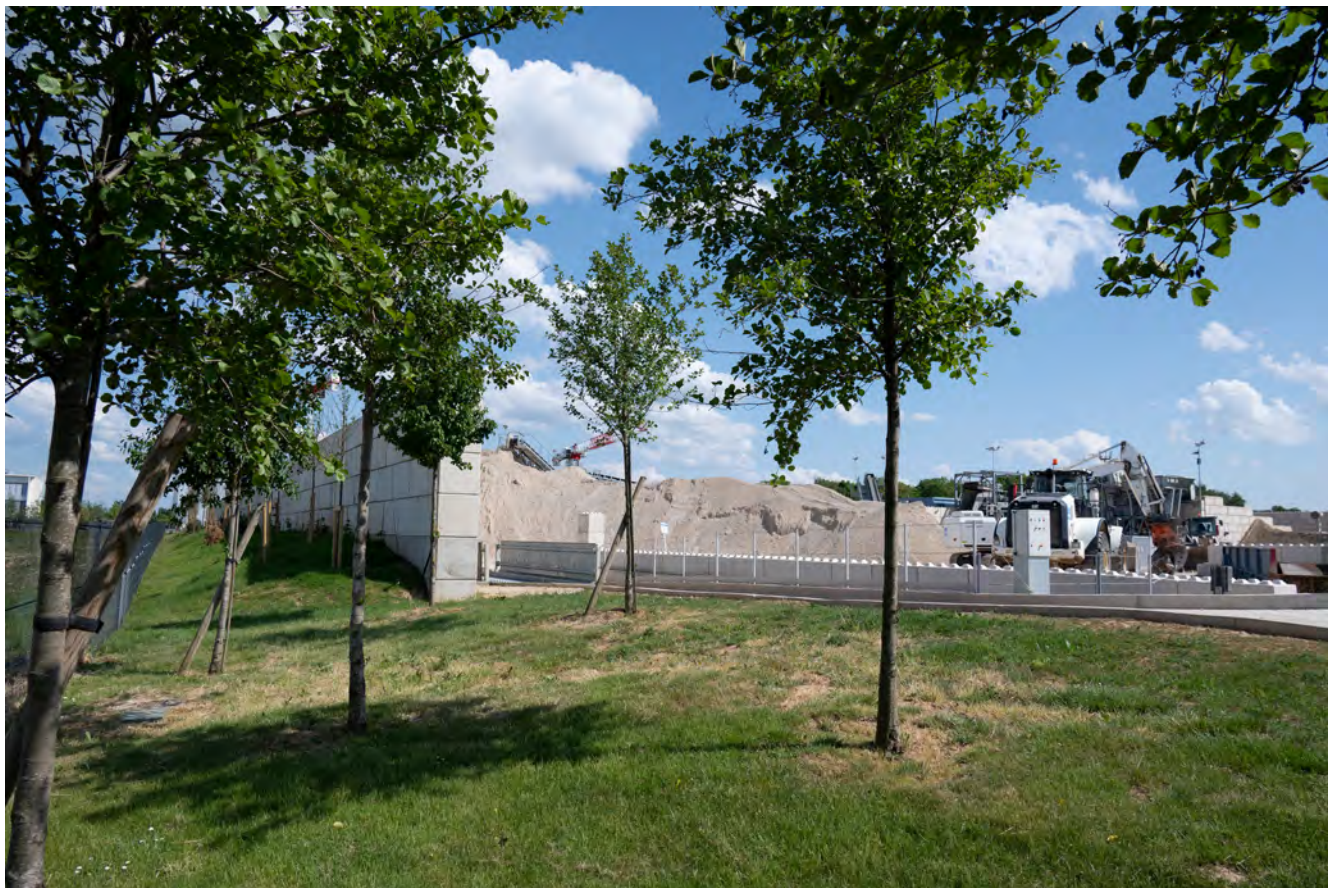
# 7 LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le Parc d'activités MASSY EUROPE se distingue par ses abondants espaces verts.

L'association a mis en place une collecte mutualisée des ordures de façon à limiter les déplacements de camions de collecte. Le traitement de ces ordures par la CURMA n'a pas été possible.

SEMAER a été choisie à l'issue d'une consultation et des tarifs réduits ont été définis. Le tri papier est avantageux par des tarifs également réduits.

Profitez-en !



Espaces verts d'YPREMA





## 8 LE CONFORT ET L'ANIMATION HUMAINE DU PARC

- Des rencontres conviviales sont organisées périodiquement entre les résidents, soit selon les années (et hors COVID) : la galette en début d'année, le Barbecue d'avant-vacances, la fête des voisins, la grande fête de l'automobile... La particularité de la fête annuelle est que ce sont les entreprises qui paient le repas à leurs salariés, pour un prix modique. Les adhérents peuvent démontrer leur offre dans des stands.
- Sur propositions des adhérents, des essais sont menés régulièrement pour renforcer les services offerts sur le site : Gymnase, crèche, conciergerie, sophrologie, massages, billets à prix réduit pour l'Opéra de Massy... Leur pérennisation dépend de l'accueil des autres adhérents.

Mouvement  
des **Entreprises**  
de **France**



## 9 LES RELATIONS EXTERNES

L'AME a développé un réseau de relations avec les autres groupes de dirigeants : Le MEDEF, le club 91, le groupe MER, A Cheval, l'ADEZAC...

# AN- NEXE

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Le système Massy Europe Sécurité Renforcée

A la création de l'association, le nombre de cambriolages et de vandalismes était considérable (plus de 50 par an plus des voitures cassées). Mis en place en collaboration étroite avec les Polices Nationale et Municipale, le système "MASSY-EUROPE Sécurité Renforcée" a permis de réduire très fortement les intrusions. MASSY EUROPE est désormais l'une des zones les plus sûres de MASSY. Mais il est vital de continuer à le mettre en œuvre. Il est gratuit pour les adhérents à l'association.

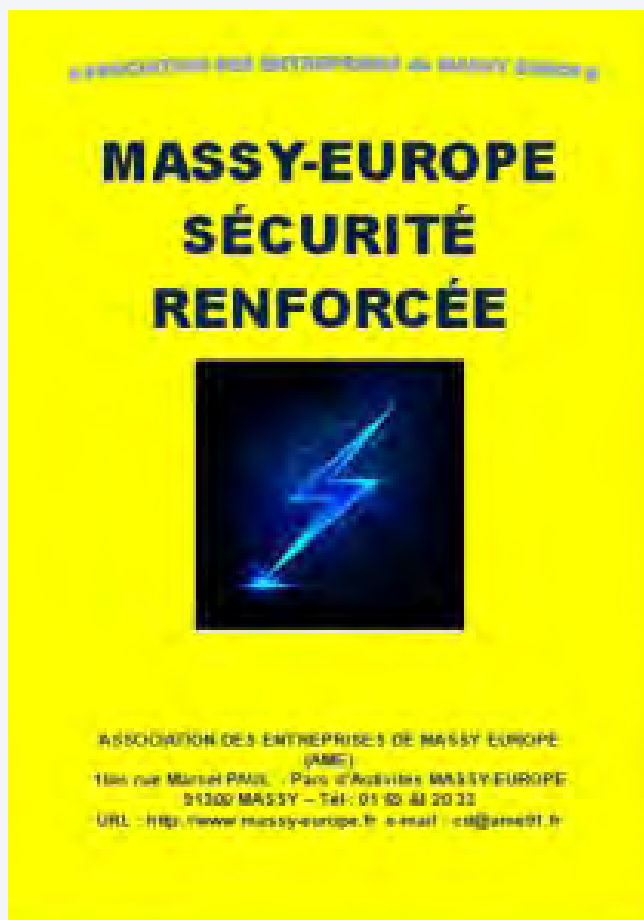
Il est indispensable pour chaque résident de participer activement à cette mutualisation de la sécurité. Plus nous sommes nombreux et plus notre protection dissuade les intrus et est efficace !

Les bases sont les suivantes :

#### 10.1 La protection contre les intrusions, la dissuasion :

La dissuasion permet d'éviter une grande majorité des intrusions (jusqu'à 90 %). Elle est fondée sur les éléments suivants :

- Le renforcement des accès et toutes dispositions destinées à ralentir l'intrusion : porte renforcée ou protégée, fossé ou obstacles interdisant l'enfoncement des clôtures par un véhicule, etc...
- Des détecteurs de mouvement aux abords directs de l'entreprise avec allumage de flashes par exemple en cas d'approche, de façon à signaler à l'intrus que l'installation est protégée et à le mettre en évidence.
- Un ou des leurres de vidéo-surveillance et autres détecteurs, en sus des vrais dispositifs
- L'affichette jaune est à apposer de façon bien visible : elle indique aux forces de l'ordre qu'ils ont les références des dirigeants de l'entreprise, de façon à avoir l'autorisation d'intervenir (sinon, ils doivent rester à l'extérieur). Cette affichette dissuade également les agresseurs. Elle est à renouveler régulièrement.
- Toute autre marque indiquant que l'installation est protégée.
- **Signaler immédiatement** à l'association (06 69 88 14 61) tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles sur la zone en relevant notamment le numéro d'immatriculation des véhicules suspects. L'association prévient à son tour l'ensemble des adhérents qui peuvent ainsi prendre les mesures nécessaires, ainsi que, si nécessaire, les forces de police ou de gendarmerie et demande les mesures adaptées.



- Signalez une inoccupation de longue durée.
- **Toujours mettre en route votre système de sécurité** en le vérifiant dès que les locaux sont inoccupés, éventuellement par zones. Les vols se font souvent en quelques minutes et à tout moment de la journée.

#### 10.2 En cas d'intrusion :

- Mettre en place une sirène extérieure puissante de façon à dissuader les malfaiteurs et à permettre à la police d'intervenir rapidement (en cas d'alerte nous demandons des rondes fréquentes).
- Si vous surprenez des cambrioleurs, appelez immédiatement la police : composez le 17 (police). Intervenir vous-même ne peut au minimum que faire fuir les intrus qui pourront donc revenir, au pire vous mettre en danger vous-même.

### 10.3 La protection contre le vol dans les locaux :

Si malheureusement le voleur arrive à entrer dans l'habitation, il est encore possible de limiter le vol par des mesures simples.

- En cas d'absence prolongée, pensez à verrouiller les portes intérieures qui peuvent l'être.
- Identifiez les objets qui pourraient tenter les voleurs et ne les laissez pas en exposition : argent, ordinateurs, GSM, voiture, objets et câbles en métal...
- Positionnez dans une salle bien protégée votre serveur et les dossiers essentiels de l'entreprise, y compris carte grise des véhicules
- **Pensez à sauvegarder toutes vos données** régulièrement à l'extérieur.
- Notez et affichez de façon très accessible les n°s de la police et de l'assurance.
- Pensez à faire l'inventaire de vos objets de valeur : photo, n° de série, facture, n° IMEI des portables, immatriculation des voitures et photo des cartes grises, etc... Stocker le maximum dans la salle forte.
- Conservez en lieu sûr les contrats d'assurance concernés. Relisez-les et assurez-vous que les remboursements seront suffisants le cas échéant le moment venu (rééquipement à neuf ou application d'un taux de vétusté, pertes d'exploitation, reconstitution des données, réparation des locaux...).
- Evitez de signaler que les locaux sont inoccupés, prévoyez des systèmes simples de confirmation de présence : flashes s'allumant au bruit, éclairage aléatoire lorsque les locaux sont vides, bruitages,...
- Pendant les périodes de fermeture, ne laissez pas un message sur le répondeur indiquant votre absence, prévoyez un relevé de la boîte aux lettres et des visites journalières

### 10.4 Vérifiez et validez votre système de sécurité :

- **Désignez un responsable sécurité** : il est à mentionner sur votre fiche d'adhésion. Nous le communiquerons à la police avec son tél.
- **Vérifiez très régulièrement** le bon état de marche des différents éléments : détecteurs, cameras, radars, sirène.
- Mettez en place une levée de doute immédiate, par exemple par vidéo avec une personne connaissant bien l'entreprise et capable de décider immédiatement si l'intrusion est réelle ou non (collaborateur, animal, fausse alarme...).
- Faites faire éventuellement un diagnostic par un expert indépendant pour détecter les failles du système : issues mal protégées, élément inopérant et non diagnostiqué par la surveillance, durée d'enregistrement insuffisante des vidéos pour permettre une identification après l'effraction lors de son constat, dysfonctionnement du système après une longue panne de courant ou une première alarme (certains commencent par couper le courant ou par faire

une première alarme puis reviennent plus tard, une fois les batteries épuisées) .

- Plus généralement, faites régulièrement un bilan par rapport aux présentes précautions ici recommandées et qui auraient dérivées.

### 10.5 Surveillez et restez vigilant :

- Ne communiquez pas les codes d'accès à d'autres que des personnes de confiance. Faites entrer les visiteurs, les livreurs, les démarcheurs..., sans leur donner le code.
- Ne laissez pas entrer des démarcheurs non sollicités, y compris si ce sont des fonctionnaires : les vols perpétrés par de faux policiers ou de faux employés de service public sont courants.
- Repérez les visiteurs non intéressés en réalité par l'objet de leur visite : beaucoup de cambrioleurs commencent par des visites pour repérer les lieux et les installations d'alarme.
- En cas de doute, photographiez visiblement les intéressés, demandez-leur leurs papiers et photocopiez...

### 10.6 Après une intrusion

- **Ne cherchez pas à mettre de l'ordre, ne touchez à rien.** Appelez les services de police pour qu'ils viennent constater l'effraction (en l'absence d'effraction, la police se déplace rarement). Ils pourront effectuer des relevés d'indices, d'ADN (très efficace) ou d'empreintes pour retrouver l'auteur.
- **Déposez plainte** ou au minimum une pré-plainte par Internet : en l'absence de plainte, la police n'interviendra pas. Prévenez également aussitôt l'association. Voir également plus loin pour le détail.
- **Informez au plus vite votre assureur.**
  - La plupart des compagnies ont mis en place un numéro d'urgence. Contactez ce service dans la journée. Il vous indiquera la marche à suivre et vous mettra en relation avec des professionnels sérieux pour les réparations urgentes (serrure ou fenêtre fracturée ...).
  - Avant de faire toute réparation, faites des photographies de l'effraction et conservez les pièces changées. Elles pourront être utiles plus tard si, par exemple, l'expert conteste les dégradations.
  - Si vous êtes locataire, prévenez rapidement votre bailleur. C'est son assurance qui prend en charge les détériorations subies par le logement (portes et fenêtres fracturées, graffitis sur les murs ...)
- **Faites opposition sur cartes et chéquiers**
  - Vérifiez au plus vite si vos chéquiers ou cartes bancaires ont disparu. Il est préférable de faire opposition, même s'ils n'ont pas été emportés. Les voleurs peuvent utiliser le numéro à 16 chiffres inscrit sur la carte pour acheter sur internet.
  - Confirmez par courrier recommandé avec avis de réception dans les plus brefs délais, avec copie du récépissé du dépôt de plainte.

- **Prévenez votre Opérateur de téléphone mobile**

- Si vous aviez laissé votre téléphone mobile (même éteint), faites rapidement le nécessaire auprès de votre opérateur pour ne pas risquer de vous retrouver avec une facture astronomique. Contactez le service clients (le numéro est indiqué sur vos factures) de votre opérateur ou rendez-vous en boutique. Le conseiller bloque immédiatement votre ligne. Dès lors, le voleur ne peut plus téléphoner en utilisant votre compte.
- Signalez le vol de votre mobile lors du dépôt de plainte.
- Si vous aviez souscrit une assurance-vol auprès de votre opérateur, déclarez-le à l'assureur dans les délais prévus au contrat en envoyant une copie du dépôt de plainte. Certaines garanties ne prennent en charge que les vols avec agression, auquel cas le cambriolage pourrait ne pas être couvert. Relisez soigneusement le contrat.

- **Inventorisez les vols et déposez plainte**

- Déposez plainte le plus rapidement possible, dès lors que les policiers ont déjà constaté l'infraction.
- Pendant ce temps, dressez la liste des objets dérobés ainsi que ceux détériorés (énumération des gros objets comme les ordinateurs, les armoires détériorées, les pertes de données et dossiers...).
- L'évaluation du montant des pertes interviendra, par la suite, lors du calcul de l'indemnisation avec l'expert de l'assurance. Il est important de ne rien oublier, car l'assurance peut être récalcitrante à prendre en charge les objets non mentionnés sur le dépôt de plainte.
- Déposez une plainte complémentaire si, par la suite, vous vous apercevez que d'autres objets manquent.

- **Confirmez vite le vol à l'assureur**

- Envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre assureur, bien que vous l'ayez déjà informé par téléphone. Si vous vous déplacez à l'agence, demandez une attestation de remise en main propre.
- Vous avez 2 jours ouvrés (parfois un peu plus, vérifiez dans votre contrat) à compter du moment où vous avez eu connaissance de la situation, pour déclarer le sinistre. Les week-ends et jours fériés ne sont pas compris.
- Soignez la rédaction de votre courrier. C'est à vous de prouver la réalité du sinistre (constat de police, photos des pièces dévastées et des détériorations, témoignages...).
- Votre courrier doit impérativement décrire les circonstances dans lesquelles le vol a été commis. Elles doivent correspondre aux conditions garanties par votre contrat. Ce dernier peut se limiter au vol avec effraction ou avec violence.
- Vous pouvez trouver une lettre type de déclaration de vol sur le site de l'Institut national de la consommation.
- N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de contrat et la liste provisoire des objets volés et détériorés.
- Précisez que l'inventaire présenté est provisoire. Cela

vous laisse la possibilité de le compléter ensuite (en le doublant d'un dépôt de plainte complémentaire).

- Joignez-y une copie de la plainte et gardez un double du dossier que vous avez envoyé.

- **Estimez le montant des pertes**

- Les formalités urgentes accomplies, vous devez en passer par la fastidieuse recherche des justificatifs pour prouver la détention des objets dérobés et leur valeur.
- L'idéal est de retrouver les factures. Si vous ne les détenez plus, tout élément probant peut être fourni. Recherchez les relevés en comptabilité, les factures de réparation, les photos...
- L'indemnisation dépendra de vos garanties (rééquipement à neuf ou application d'un taux de vétusté, pertes d'exploitation, reconstitution des données, réparation des locaux...). Elle est en principe versée dans le mois qui suit l'accord amiable avec l'assurance.

- **Évaluez l'offre d'indemnisation**

- Lorsque vous estimez que l'évaluation faite par l'expert de l'assurance vous est préjudiciable et si vous ne parvenez pas à un arrangement amiable avec celui-ci, vous devrez demander une contre-expertise à vos frais.

**Association des Chefs d'entreprises de MASSY EUROPE**

1bis rue Marcel PAUL - 91300 MASSY

Adresse postale : 6 rue SORET - 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

[www.ame91.fr](http://www.ame91.fr)

E-mail : [cd@ame91.fr](mailto:cd@ame91.fr)

Tél : 06 88 69 14 61

*L'Association au service de votre développement !*

